

Motion présentée par le groupe majoritaire « Le Port Nout Avenir »
relative à la lutte anti-vectorielle sur le territoire du Port
Conseil municipal de la Ville de Le Port – 13 avril 2021

Considérant le déclenchement par le Préfet de La Réunion et l'ARS du niveau 4 du plan ORSEC de lutte contre les arboviroses depuis le 10 juillet 2018 ;

Considérant que la Ville de Le Port présente des caractéristiques météorologiques propices au développement des moustiques et que 50% des cas enregistrés pour l'île sont au Port ;

Considérant l'alerte faite à la Ministre des Outre-mer, Madame Annick Girardin, dès le 1 avril 2020 par le Maire de la Ville de Le Port, sur les risques liés à la double crise sanitaire DENGUE et COVID et aux manques de moyens nécessaires à la lutte contre la Dengue et la sensibilisation des administrés ;

Considérant que la Ville de Le Port n'a jamais cessé de lutter contre la Dengue notamment grâce à :

- L'action de la Cellule 3D – pour Désinfection, Désinsectisation et Dératisation – qui assure, au quotidien, les **opérations de sensibilisation auprès de la population, de veille et de destruction des gîtes larvaires** sur l'ensemble du territoire,
- La Police municipale qui par ses patrouilles quotidiennes, concourt à la veille du territoire dans le cadre de la lutte contre la dengue par la **constatation des VHU du territoire et des terrains insalubres** et, la sollicitation immédiate d'un nettoyage rapide de la parcelle concernée ;

Considérant que la municipalité a mis en demeure l'Etat, le Département, la CCIR, ainsi que les sociétés GTOI et SODEXCO aux fins de procéder au nettoyage de leurs terrains ;

Considérant l'action de nos agents PEC LAV, présents au quotidien sur le terrain, qui œuvrent au maintien de la salubrité publique et de notre engagement aux côtés de l'Etat dans cette lutte anti-vectorielle ;

Considérant que nos demandes de PEC LAV supplémentaires, que ce soit auprès du Ministre des Outre-mer ou du Préfet, sont entendues mais restent en deçà de nos besoins et de nos attentes ;

Considérant que les opérations « Vide fond de Kour » avec nos partenaires, ont permis de traiter **176,5 tonnes d'encombrants, 7 tonnes de déchets verts, 192 déchets électriques et électroniques chez les personnes vulnérables** ;

Considérant le **recrutement de 10 Ambassadeurs de l'Environnement en contrats civiques** avec pour mission la sensibilisation sur les thématiques de l'environnement ;

Considérant les actions spécifiques menées par l'ARS : intervention à pied dans la zone d'habitation d'un cas déclaré, opérations de démoustication par traitements larvicides et adulticides, traitement en adulticide de l'ensemble des cours d'école et de la crèche Isnelle Amelin, distribution de pièges aux habitants dans les quartiers de SAY et PISCINE ;

Considérant enfin, que malgré tous nos efforts, l'épidémie de Dengue est un fléau qui touche toutes les familles portoises ;

Considérant que nous entendons leur souffrance et que nous continuerons d'être à leur côté pour lutter contre cette maladie ;

L'ensemble des élus du groupe « Le Port Nout Avenir » rappelle que la lutte contre la Dengue est l'affaire de tous et demande :

- **A l'État de mettre en urgence, les moyens nécessaires à la lutte anti-vectorielle sur Le Port au vu du nombre de cas représentant 50% des personnes atteintes dans l'île ;**
- **L'amélioration des opérations de traitement au niveau des logements collectifs** par la formation des personnels communaux par l'ARS pour mener des campagnes de diagnostic,
- **Aux bailleurs sociaux de se joindre à notre action collective** et en appelle à leur responsabilité,
- **La mobilisation des associations, en urgence et sur une période de 2 ou 3 mois, aux fins de médiation et de sensibilisation à la destruction des gîtes larvaires** avec l'accord de l'Etat pour celles œuvrant en ACI environnement,
- **La responsabilisation des entreprises et industriels pour l'entretien de leur site d'exploitation et la destruction des gîtes larvaires,**
- L'accompagnement des entreprises et industriels pour nous aider et renforcer l'action associative sur le territoire du Port en faveur de la lutte contre la Dengue.
- Aux Portoises et aux Portoises, **de se protéger des piqûres de moustiques et d'éliminer les gîtes larvaires autour de chez soi**, d'être vigilants et de ne pas hésiter à consulter leur médecin pour limiter les formes graves de la maladie.